

# DESSAU-SOPRIN



## Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or

Environnement

Avis de projet

20 février 2002  
N/Réf. : 270081-120




# MRC de Vallée-de-l'Or

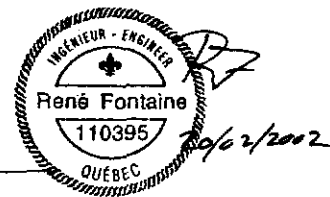
## Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or

Environnement


### Avis de projet

Préparé par :

  
René Fontaine, ing.  
Chargé de projet – Environnement



Approuvé par :

  
Alessandro Cirella, ing.  
Directeur de service  
Infrastructures et environnement

Dessau-Soprin inc.  
1032, 3<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Val-d'Or (Québec) Canada J9P 1T6  
Téléphone : (819) 825-1353  
Télécopieur : (819) 825-1130  
Courriel : val-dor@dessausoprin.com  
Site Web : www.dessausoprin.com

20 février 2002  
N/Réf. : 270081-120

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>1</b>	<b>PROMOTEUR..... 1</b>
<b>2</b>	<b>CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR ..... 1</b>
<b>3</b>	<b>TITRE DU PROJET ..... 2</b>
3.1	AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE VAL-D'OR.... 2
<b>4</b>	<b>OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET ..... 2</b>
4.1	OBJECTIFS..... 2
4.2	JUSTIFICATION DU PROJET ..... 2
<b>5</b>	<b>LOCALISATION DU PROJET..... 4</b>
<b>6</b>	<b>PROPRIÉTÉS DES TERRAINS..... 4</b>
<b>7</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES ..... 6</b>
7.1	AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ENFOUISSEMENT ..... 8
7.1.1	Description générale ..... 8
7.1.2	Phases d'aménagement..... 8
7.1.3	Données générales de dimensionnement du LET ..... 8
7.1.4	Système d'imperméabilisation des cellules ..... 9
7.1.5	Réseau de collecte du lixiviat ..... 9
7.1.6	Recouvrement final..... 9
7.1.7	Captage et évacuation des biogaz..... 9
7.2	AMÉNAGEMENTS CONNEXES ..... 10
7.2.1	Station de traitement du lixiviat ..... 10
7.2.2	Drainage pluvial ..... 10
7.2.3	Équipements de suivi environnemental ..... 11
7.2.4	Garage d'entretien..... 11
7.2.5	Poste de contrôle..... 11
7.2.6	Aire d'accès du public ..... 12
7.2.7	Chemins d'accès ..... 12
7.2.8	Clôture et barrière..... 12
7.2.9	Ligne électrique ..... 12
7.2.10	Zone tampon..... 13

# TABLE DES MATIERES

<b>8</b>	<b>COMPOSANTE DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET .....</b>	<b>13</b>
8.1	LA FAUNE ET LA FLORE.....	13
8.2	LES EAUX DE SURFACE.....	13
8.3	CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE.....	14
8.4	LA QUALITÉ DE L'AIR, LE BRUIT ET LES ODEURS.....	15
8.5	L'ASPECT VISUEL.....	15
<b>9</b>	<b>PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS.....</b>	<b>15</b>
9.1	MILIEU NATUREL .....	15
9.2	MILIEU HUMAIN .....	16
<b>10</b>	<b>CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET .....</b>	<b>17</b>
<b>11</b>	<b>PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES.....</b>	<b>18</b>
<b>12</b>	<b>MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC .....</b>	<b>18</b>
<b>13</b>	<b>REMARQUES.....</b>	<b>18</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Localisation du LES actuel.....	5
Figure 2 : Vue d'aménagement général.....	7

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Données générales de dimensionnement du LET .....	8
Tableau 2 : Différentes phases de réalisation du projet.....	17

À l'usage du ministère de l'Environnement	Date de réception
	Numéro de dossier

## 1 PROMOTEUR

Nom :	MRC de Vallée-de-l'Or
Adresse :	42, place Hammond
	Val-d'Or, Québec
	J9P 3A9
Téléphone :	(819) 825-7733
Télécopieur :	(819) 825-4137
Courriel :	<a href="mailto:mrcvo@cablevision.qc.ca">mrcvo@cablevision.qc.ca</a>
Responsable du projet :	Louis Bourget, Directeur général

## 2 CONSULTANT MANDATÉ PAR LE PROMOTEUR

Nom :	Dessau Soprin inc.
Adresse :	1032, 3 <sup>e</sup> Avenue Ouest
	Val-d'Or, Québec
	J9X 1G7
Téléphone :	(819) 825-1353
Télécopieur :	(819) 825-1130
Courriel :	<a href="mailto:val-dor@dessausoprin.com">val-dor@dessausoprin.com</a>
Responsable du projet :	René Fontaine, ing., Chargé de projet – Environnement

### **3 TITRE DU PROJET**

#### **3.1 AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE VAL-D'OR**

### **4 OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET**

#### **4.1 OBJECTIFS**

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet sont les suivants :

- Procéder à l'agrandissement et à l'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Val-d'Or afin de permettre l'élimination des matières résiduelles non réutilisables générées sur le territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or (MRCVO);
- Réaliser l'agrandissement du LES de Val-d'Or par l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique (LET) conformément au *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* et aux politiques gouvernementales en vigueur.

#### **4.2 JUSTIFICATION DU PROJET**

La justification du projet du point de vue de la technique, de l'économie, de l'environnement et de la sociopolitique s'établit comme suit :

Aspects techniques :

- Le LES de Val-d'Or et son dépôt de matériaux secs (DMS) atteindront leur pleine capacité d'ici environ un an et demi soit d'ici la fin de l'année 2003;
- Malgré la nature perméable des sols en place, l'agrandissement du LES est possible vers l'est par la mise en place d'un système d'imperméabilisation à double niveau de protection;
- Le LES de La Sarre et le futur LET d'Amos ne possèdent pas la capacité suffisante pour recevoir à moyen ou à long terme les matières résiduelles de la MRCVO;

- Le projet "privé" de LET de Rouyn-Noranda n'offre aucune garantie quant à son acceptation et sa réalisation;
- Permet de répondre aux besoins d'enfouissement de l'ensemble du territoire de la MRCVO pour une période d'au moins vingt-cinq (25) ans;
- Permet la réutilisation des infrastructures et des équipements du LES existant;
- Permet de réduire le transport interrégional et les risques d'accidents sur les routes de la région;

Aspects économiques :

- Le site actuel est très bien situé par rapport au centre de masse de la MRCVO;
- Le coût de revient moyen à la tonne du projet est avantageusement comparable aux autres projets de LET en région (Amos et Rouyn) et à ceux qu'on retrouve ailleurs au Québec, lorsqu'on inclut le transbordement, le transport et la disposition;
- Optimise la réutilisation des infrastructures existantes au LES;
- Le coût de revient moyen à la tonne des autres lieux d'enfouissement en région (Amos et Rouyn) est encore à ce jour sujet à des variations;
- Permet une réduction potentielle des coûts de "réhabilitation" du site actuel en permettant de combiner certains ouvrages à ceux qui seront requis pour le LET, s'il y a lieu;
- Le coût de revient moyen à la tonne du projet devrait s'établir à l'intérieur de la plage annoncée par le gouvernement dans sa refonte du règlement sur l'élimination des matières résiduelles;

#### Aspects environnementaux :

- Permet la fermeture des sept (7) dépôts en tranchées présents sur le territoire de la MRCVO;
- Permet de poursuivre les activités d'enfouissement dans un secteur isolé où le bruit et les odeurs sont très peu perceptibles par le milieu humain;
- Facilite et bonifie la "réhabilitation" de la problématique environnementale du site actuel;
- Permet une gestion environnementale commune et plus efficace du LES actuel et du futur LET.

#### Aspects sociopolitiques :

- Permet de créer et de garder des emplois à la MRCVO;
- Permet de poursuivre les activités d'enfouissement dans un secteur qui est déjà très bien accepté par la population et bien situé par rapport à la population desservie;
- Permet à la MRCVO de gérer de façon indépendante ses matières résiduelles destinées à l'enfouissement sur son propre territoire.

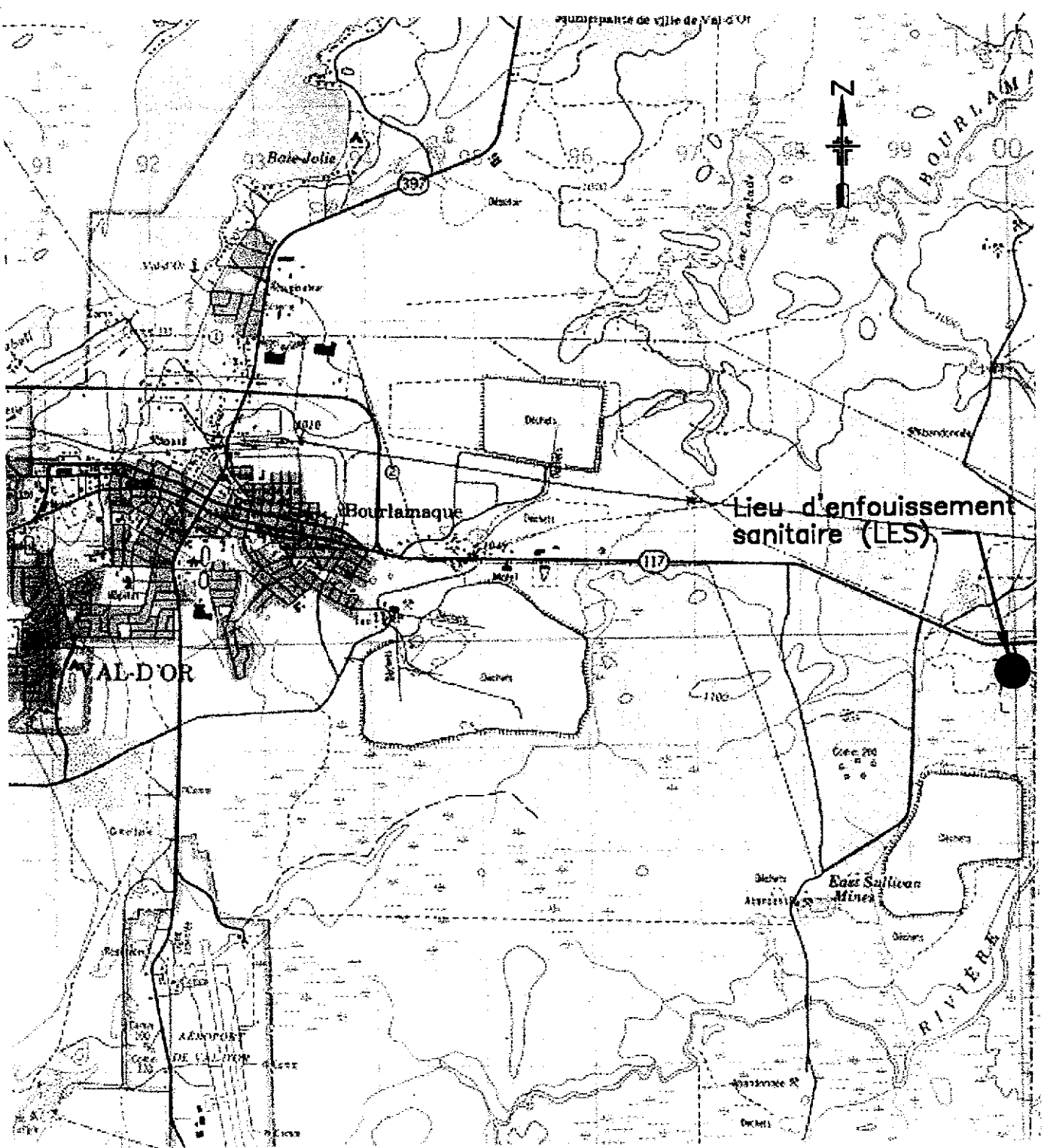
## **5 LOCALISATION DU PROJET**

La localisation du futur LET se situe dans le secteur du LES actuel, soit à environ 7 km à l'est de la ville de Val-d'Or. La figure 1 de la page suivante présente la localisation du LES actuel. L'aire visée par le projet est entièrement localisée sur un territoire non cadastré du canton de Bourlamaque appartenant au ministère des Ressources naturelles (MRN).

## **6 PROPRIÉTÉS DES TERRAINS**

Le site proposé pour le futur LET est entièrement situé sur les propriétés du ministère des Ressources Naturelles (MRN).





Référence : Carte topographique de Val d'Or , 32 C/4, 1:50 000, Édition 4.

Projet




**MRC de Vallée-de-l'Or**

AGRANDISSEMENT DU LES DE VAL D'OR  
AVIS DE PROJET

Titre

LOCALISATION DU LES EXISTANT



**DESSAU SOPRIN**

Dessau-Soprin inc.  
1032, 3e Avenue  
Val d'Or (Québec) J9P 1T6  
Téléphone: (819) 825-1283  
Télécopieur: (819) 825-1130

Préparé	R. Fontaine	Discipline	Environnement	Chargé de projet	R. Fontaine
Dessiné	L. Langcvin	Échelle	1:50 000	Extrait de:	Rév.:
Vérifié	R. Fontaine	Date	25 sept 2001		

Projet	Lot	Déc.	No. Figure	Rév.
0 2 7 0 0 8 1	1 1 2 0	E N	0 0 0 1	

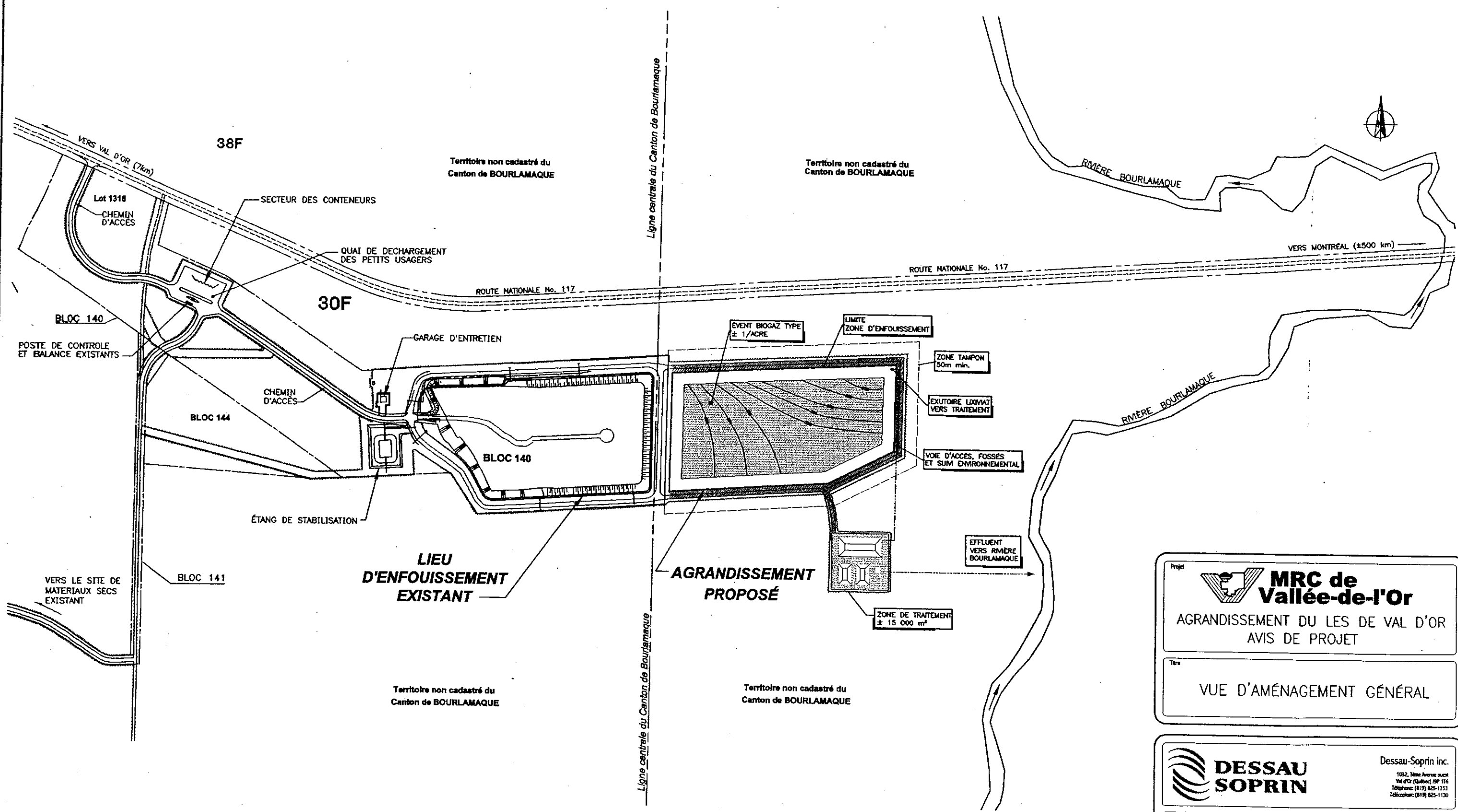
## **7 DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES**

Le projet consiste à agrandir le LES existant vers l'est selon les nouvelles exigences réglementaires sur une superficie d'environ 15 hectares. La capacité d'enfouissement sera de l'ordre de 870 000 m<sup>3</sup> ou 610 000 tonnes métriques permettant ainsi de répondre aux besoins de la MRCVO pour approximativement les 25 prochaines années.


De façon générale, le lieu d'enfouissement technique (LET) comprendra les aménagements suivants :

- Système d'imperméabilisation à double niveau de protection à l'aide de matériaux géosynthétiques et naturels à la base des matières résiduelles pour la zone d'enfouissement;
- Système de collecte et de traitement des lixiviats;
- Système de recouvrement final imperméable à l'aide de matériaux géosynthétiques et naturels de la zone d'enfouissement;
- Système de collecte et d'évacuation passive du biogaz;
- Les équipements de suivi environnemental (eau souterraine et biogaz);
- Les chemins d'accès, aires de circulation et ouvrages connexes.

Ces aménagements sont décrits plus en détail dans les sections qui suivent. La figure 2 de la page suivante présente une vue de l'aménagement général de la zone d'enfouissement proposée pour les besoins futurs de la MRCVO, de même que l'emplacement des aménagements connexes à celle-ci. De façon sommaire, les différents travaux comprendront des travaux de déboisement, de terrassement, de transport et de mise en place de matériaux d'emprunt et de pose de matériaux géosynthétiques.




Projet



**MRC de Vallée-de-l'Or**  
**AGRANDISSEMENT DU LES DE VAL D'OR**  
 AVIS DE PROJET

Titre

**VUE D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL**



**DESSAU SOPRIN**

Dessau-Soprin inc.  
 1082, 3ème Avenue ouest  
 Val d'Or (Québec) J9P 1K6  
 Téléphone: (819) 825-1333  
 Télécopieur: (819) 825-1130

Préparé: R.FONTAINE	Discipline: ENV	Chargé de projet: R.FONTAINE
Dessiné: LLANGEVIN	Echelle: 1:8000	Extrait de: Rév:
Vérifié: R.FONTAINE	Date: 2002-01-29	

Projet	Lot	Disc.	No. Figure	Rév.
0270081	120	ENV	000200	

## 7.1 AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ENFOUISSEMENT

### 7.1.1 Description générale

La zone d'enfouissement correspond à l'endroit où seront aménagés les systèmes d'imperméabilisation permettant de recevoir et de confiner les matières résiduelles à disposer. On y retrouve également les réseaux de collecte des lixiviats et le réseau de collecte des eaux pluviales dans les cellules d'enfouissement.

### 7.1.2 Phases d'aménagement

Le LET sera aménagé en huit (8) phases de construction d'une capacité d'environ trois (3) ans chacune. Chaque phase comprendra trois (3) cellules distinctes d'une année de capacité approximative. Cette façon de faire permet une gestion optimale des eaux (lixiviats et pluviales) et limite les frais incidents associés à la construction des phases.

### 7.1.3 Données générales de dimensionnement du LET

Les données générales de dimensionnement de l'aménagement du LET sont regroupées au tableau suivant :

Tableau 1 : Données générales de dimensionnement du LET

Paramètres	UNITÉ / REMARQUE
Capacité totale	610 000 t.m.
Tonnage annuel moyen	24 425 t.m.
Superficie de la zone d'enfouissement	123 700 m <sup>2</sup>
Nombre de phases d'aménagement	8 phases
Durée de vie approximative par phase	3,1 ans
Volume total d'enfouissement	870 000 m <sup>3</sup>
Durée de vie utile totale	25 années
Pente des déblais (lorsque possible)	3H :1V
Pente minimale de la base du système d'imperméabilisation	0,5 - 3 %
Pente du recouvrement final (talus)	3,33H :1V
Pente du recouvrement final (dessus)	5%
Surélévation du LET p/r au terrain naturel (en périphérie)	8 m
Épaisseur des couches de matières résiduelles	3,0 m
Épaisseur du recouvrement journalier	200 mm
Hauteur des bermes intérieures de séparation des cellules	1,0 m

#### **7.1.4 Système d'imperméabilisation des cellules**

Compte tenu de la nature perméable des sols, la base des cellules d'enfouissement sera aménagée avec un double niveau de protection composé de matériaux géosynthétiques et sols naturels. Certaines variantes pourront être envisagées, entre autres le remplacement d'un géocomposite de bentonite par une couche d'argile ou un sol amendé à l'aide de bentonite, et le remplacement du géofilet par une couche de sable. Le cas échéant, le choix définitif devra représenter le meilleur avantage technico-économique.

#### **7.1.5 Réseau de collecte du lixiviat**

Un réseau de drains perforés et non perforés aménagés au fond des cellules d'enfouissement capteront le lixiviat des matières résiduelles. Les drains sont raccordés à une conduite qui dirige l'effluent vers la station de traitement.

#### **7.1.6 Recouvrement final**

Au fur et à mesure que les cellules d'enfouissement seront remplies, un recouvrement final étanche sera mis en place etensemencé, afin de permettra notamment de limiter l'infiltration des eaux de surface et par conséquent la quantité de lixiviats à traiter. Le recouvrement final sera constitué de matériaux géosynthétiques et de sols naturels. Il sera typique de ce qui est généralement aménagé sur les LET au Québec et respectera les exigences réglementaires.

#### **7.1.7 Captage et évacuation des biogaz**

Au fur et à mesure que les cellules d'enfouissement seront remplies, un système de captage et d'évacuation passif des biogaz sera mis en place à l'aide d'évents conçus à cet effet.

## **7.2 AMÉNAGEMENTS CONNEXES**

### **7.2.1 Station de traitement du lixiviat**

Selon le concept préliminaire actuel, les eaux de lixiviation seront dirigées à l'aide d'une station de pompage vers la portion sud-est du site où seraient situées les installations de traitement. En effet, compte tenu de la présence du roc entre l'exutoire et la station, une station de pompage a été prévue préliminairement. Par contre, afin de permettre un écoulement gravitaire du lixiviat vers la station de traitement, cette dernière pourrait éventuellement être aménagée directement au nord-est du LET. Une vérification de la topographie, de la profondeur du roc et du propriétaire du site devra être réalisée pour confirmer cette variante. Quelque soit la variante retenue, le rejet aura lieu dans la rivière Bourlamaque, située à environ 300 m à l'est des installations par un fossé aménagé à cet fin.

La chaîne et le mode de traitement consistera en une structure d'accumulation du lixiviat brut, des étangs aérés et un système de traitement tertiaire de type polissage sur mousse de tourbe ou équivalent en vertu des objectifs environnementaux de rejet.

Une variante possible sera d'acheminer les eaux de lixiviation du LES actuel vers le système de traitement du futur LET.

### **7.2.2 Drainage pluvial**

Un réseau de drainage pluvial sera aménagé pour évacuer les eaux de ruissellement sur le site et celles provenant des cellules d'enfouissement, une fois fermées. Il servira également, à évacuer les eaux non contaminées provenant des cellules non encore exploitées.

Dans le cas du réseau, à l'extérieur des cellules, il sera composé de fossés situés en périphérie de la zone d'enfouissement, le long des voies d'accès, et qui rejoignent les exutoires naturels que la topographie et l'aménagement du site favorisent. Le réseau sera également aménagé en partie lors de la phase initiale et complété au fur et à mesure du développement des phases.

### **7.2.3 Équipements de suivi environnemental**

Un suivi environnemental sera assuré par la mise en place, au fur et à mesure du développement du site, des équipements suivants :

- Puits d'observation pour vérifier la qualité de la nappe d'eau souterraine;
- Puits d'observation et équipements de détection pour vérifier la concentration en biogaz dans les sols environnants et les bâtiments;
- Des postes d'échantillonnage du lixiviat à l'entrée et la sortie des bassins de traitement permettant de mesurer l'efficacité des bassins;

L'ensemble des campagnes de suivi et d'échantillonnage (fréquence et paramètre) sera conforme aux exigences en vigueur. De plus, un fond de post-fermeture sera créé de manière à poursuivre après la fermeture du lieu, le suivi environnemental, l'entretien du site et l'opération du système de traitement des eaux.

### **7.2.4 Garage d'entretien**

Le garage d'entretien des équipements du LES actuel pourra être réutilisé pour les futures activités du LET projeté.

### **7.2.5 Poste de contrôle**

Le poste de contrôle actuel du LES sera réutilisé par le futur LET et comprendra :

- une guérite logeant l'aire de travail de l'opérateur du poste;
- une balance à camion et ses rampes d'entrée et de sortie;
- un système informatique permettant le traitement de l'information et la tenue de l'inventaire des quantités.

### **7.2.6 Aire d'accès du public**

L'aire d'accès du public du LES actuel qui comprend un débarcadère et six (6) conteneurs pourra continuer d'être utilisée par la clientèle pour disposer de leurs matières résiduelles au futur LET.

### **7.2.7 Chemins d'accès**

Le LET sera desservi par les voies d'accès existantes du LES qui seront complétées pour les besoins d'accès aux nouvelles infrastructures de l'agrandissement, soit la station de traitement des lixiviats et la zone d'enfouissement. Ces nouvelles voies d'accès seront dans certains cas requises dès la phase initiale d'aménagement (ex. : voie d'accès à la station de traitement) ou encore mises en place au fur et à mesure des phases de développement du LET. Les voies principales auront la largeur équivalente à celles actuelles (8,6 m) et toutes les aires de virage ou autres auront l'espace requis pour assurer la circulation adéquate des véhicules.

La structure supérieure des chemins d'accès sera construite d'une couche de pierre concassée de calibre MG-56 et d'une couche de roulement, également de pierre concassée de calibre MG-20.

### **7.2.8 Clôture et barrière**

La clôture et la barrière du LES actuel serviront à limiter l'accès au futur LET. Des clôtures pare-papiers conformes aux règles de l'art et la réglementation sont également prévues pour limiter l'éparpillement des matières résiduelles lors des opérations.

### **7.2.9 Ligne électrique**

Les infrastructures du LES existant sont desservies par une ligne électrique de 25 kV. Celle-ci devra être prolongée jusqu'à la station de pompage si nécessaire.



### 7.2.10 Zone tampon

Le site est complètement situé en forêt et le déboisement sera effectué à l'emplacement des aménagements proposés seulement. Une zone tampon d'au moins 50 mètres sera maintenu au pourtour de la zone des aménagements. La périphérie boisée du site servira d'écran naturel et devrait permettre de dissimuler les activités d'enfouissement.

## **8 COMPOSANTE DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET**

### **8.1 LA FAUNE ET LA FLORE**

Le secteur proposé est boisé et constitué d'essences pionnières telles le pin gris, le bouleau blanc et le peuplier faux-tremble. Compte tenu de la présence du LES existant, on retrouve dans ce secteur la présence de mammifères tel l'ours, le renard et de petits rongeurs, de même que des oiseaux tels le goéland et le corbeaux qui fréquentent le site. Le terrain du LET proposé est constitué d'habitats forestiers propices à la faune et sont susceptibles d'abriter diverses espèces fauniques selon les habitats considérés. Enfin, des demandes d'information seront éventuellement adressées au MENV, à la FAPAQ ainsi qu'aux organismes susceptibles de fournir plus d'information relativement aux connaissances du milieu pour le secteur à l'étude.

### **8.2 LES EAUX DE SURFACE**

On retrouve la limite de partage des eaux (point haut) entre le LES existant et le site proposé. Le drainage des eaux de surface du site proposé est majoritairement dominé par la rivière Bourlamaque qui est située à environ 300 m à l'est du site proposé. Le drainage des eaux de surfaces du LES actuel se fait plutôt vers l'ouest par des fossés et des ruisseaux qui acheminent les eaux à la rivière Bourlamaque quelques kilomètres plus en aval.

### 8.3 CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE

De façon générale, la stratigraphie des sols du futur LET est caractérisée par la présence en surface d'un horizon de terre végétale d'une épaisseur d'environ 20 cm. Sous cet horizon, on retrouve généralement une couche de sable fin à silt sableux d'une épaisseur variant entre 0,5 m et 4,9 m, présente dans la plupart des secteurs du site. Sous-jacent à cette couche, un horizon de till, composé de silt avec des traces de sable et gravier, a été rencontré.

Finalement, le till repose sur le socle rocheux, qui a été intercepté à des profondeurs variant entre 1,5 m et plus de 4,7 m. On note que le till est généralement absent dans la partie sud du site et que dans cette partie, on retrouve les plus faibles épaisseurs de dépôts. Ces épaisseurs sont associées à la présence des affleurements rocheux observés en surface. La profondeur de la nappe phréatique se situe en moyenne à 1,6 m de profondeur et la conductivité hydraulique horizontale moyenne est de  $1,7 \times 10^{-6}$  m/sec.

L'analyse de la conformité du site à l'étude par rapport aux conditions générales d'aménagement du *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* actuellement disponible porte à établir les constats suivants :

- le site respecte les distances réglementaires minimales concernant les prises d'eau potable, les zones d'inondation et à risque de mouvement de terrain;
- un système d'imperméabilisation à un double niveau de protection sera requis dû à la trop grande perméabilité des sols naturels et la faible épaisseur des dépôts meubles;

## **8.4 LA QUALITÉ DE L'AIR, LE BRUIT ET LES ODEURS**

Le projet ne nous apparaît pas à ce stade susceptible de modifier la qualité de l'air, le bruit et les odeurs en phase d'exploitation par rapport aux opérations actuelles du LES. En effet, celles-ci demeureront globalement inchangées. Aucune habitation n'est présente dans un rayon de 6 km du site.

Les vents dominants soufflant vers l'est favorise la dispersion des odeurs et l'atténuation du bruit, qui ne peuvent être détectés par les résidents de Val-d'Or situés à l'ouest du site.

## **8.5 L'ASPECT VISUEL**

Le projet n'aura aucun impact visuel pour la population environnante, car le futur LET est situé à plus de 6 km de la ville. De plus, le LET sera difficile à voir de la route 117, car un écran d'arbre permet de réduire considérablement sa visibilité.

# **9 PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS**

La réalisation du projet n'aura que peu de conséquences puisque les travaux seront réalisés sur un terrain qui sera acquis auprès du MRN par la MRCVO et que les opérations du LES demeureront inchangées.

## **9.1 MILIEU NATUREL**

Les impacts rattachés à ce projet sur le milieu naturel demeurent mineurs considérant les activités du LES existant dans le secteur. Les risques de dégradation de la qualité des eaux souterraines et de surface seront réduits au maximum compte tenu que les cellules seront dotées d'un système d'imperméabilisation à double niveau de protection et qu'un système de collecte et de traitement du lixiviat sera mise en place afin de permettre de rencontrer les normes de rejet au milieu récepteur.

Il n'y a donc pas d'impact significatif appréhendé durant les phases d'aménagement, de construction ou d'opération.

## **9.2 MILIEU HUMAIN**

Compte tenu que le projet est situé dans un secteur isolé et boisé à plus de 6 km de toute habitation humaine à l'est de la ville et que les activités d'enfouissement demeureront inchangées, il n'y aura donc que très peu d'impacts pour la population environnante. Toutefois, il est possible que l'augmentation du transport sur les routes, résultant du nouveau territoire à desservir soit susceptible de créer un impact mineur à certains endroits.

## 10 CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

Le tableau 2 présente le calendrier de réalisation des différentes activités du projet.

Tableau 2 : Calendrier de réalisation du projet

Activité	Durée	Période	
➤ Demande de dérogation et avis de projet	NA	Février 2002	
➤ Analyse du MENV	2 mois	Avril 2002	
➤ Étude d'impact	4 mois	Août 2002	
➤ Acceptation et recevabilité de l'étude auprès du MENV	4 mois	Décembre 2002	
➤ Consultation publique	1,5 mois	Février 2003	
➤ Audiences publiques du BAPE (si requis)	4 à 8 mois	Juin à octobre 2003	
➤ Rapport d'enquête du BAPE	2 mois	<u>Sans audience</u>	<u>Avec audience</u>
		Avril 2003	Août à décembre 2003
➤ Obtention du décret ministériel	2 mois	Juin 2003	Octobre 2003 à février 2004
➤ Plans et devis	2 mois	Août 2003	Décembre 2003 à avril 2004
➤ Demande de CA	2 mois	Octobre 2003	Février à juin 2004
➤ Construction	4 mois	Février 2004	Juin à octobre 2004
➤ Mise en opération	NA	Février 2004	Juin à octobre 2004

## **11 PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES**

Il n'y a pas d'autre phase de développement prévue à ce projet. Par contre, au stade actuel de préparation du plan de gestion des matières résiduelles d'autres projets sont susceptibles d'influencer les besoins et la conception du projet tels que :

- Procéder à la récupération et au compostage des matières putrescibles (résidus vert et de table) sur une plate-forme de compostage qui serait aménagée à côté du site de disposition des boues de fosses septiques sur le site minier East Sullivan afin de réduire la charge organique dans les eaux de lixiviation et la production de biogaz;
- Aménager un éco-centre dans le secteur du déchargement public à l'entrée du LES actuel pour permettre la récupération, le recyclage et la revalorisation de matières résiduelles.

## **12 MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

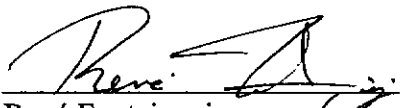
La MRCVO vise à procéder rapidement à mettre en place un processus d'information du public sur le projet proposé. Une première rencontre d'information est prévue en cours de réalisation de l'étude d'impact afin de présenter le projet et de recueillir les commentaires de la population. Une seconde rencontre est aussi prévue dans le cadre de la séance de consultation réalisée par le BAPE.

## **13 REMARQUES**

Le projet d'agrandissement du LES de Val-d'Or est une priorité pour la MRCVO, car il fait partie intégrante du son plan de gestion des matières résiduelles qu'elle prévoit présenté au MENV pour rencontrer les nouvelles dispositions législatives. Les coûts de ce projet sont avantageusement comparables aux autres LES ou LET de la région et de ceux ailleurs au Québec pour des installations similaires. Finalement, c'est actuellement la seule solution fiable à long terme qui permettra à la MRCVO d'éliminer ses matières résiduelles, et ce, sur son propre territoire.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 20 février 2002

par :   
René Fontaine, ing.  
Chargé de projet - Environnement  
Dessau-Soprin inc

